Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2026 - B2026/015122 - 1975 B 00153 - 303 559 942 - ROFORGE

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025				Valeur au 31/12/2024	
	brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif		% de l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,16		0,23
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	62 664,74	54 839,67	7 825,07		11 194,71	
Fonds commercial	1 550,41	1 550,41				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				28,68		29,92
Terrains	175 367,41		175 367,41		175 367,41	
Constructions	2 221 145,96	1 112 887,11	1 108 258,85		1 212 610,55	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 459 801,40	1 411 345,88	48 455,52		60 562,28	
Autres immobilisations corporelles	231 552,77	212 758,06	18 794,71		23 022,43	
Immob. corp. en cours, av. acptes	23 473,93		23 473,93		13 061,09	
Immobilisations financières				15,66		14,82
Participations	470 385,00		470 385,00		470 354,50	
Créances rattachées à des particip.	260 925,66		260 925,66		258 342,24	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 000,00		12 000,00			
Autres immobilisations financières	6 796,45		6 796,45		6 796,45	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**4 925 663,73**	**2 793 381,13**	**2 132 282,60**	**44,50**	**2 231 311,66**	**44,96**
Stocks et en-cours				38,54		38,88
Mat. premières, autres approv.	1 223 898,79	250 048,38	973 850,41		1 088 654,31	
En-cours de production	633 720,17	117 380,82	516 339,35		576 228,67	
Produits finis						
Marchandises	410 665,62	54 457,92	356 207,70		264 835,69	
Avances et acomptes versés /cdes	126 030,54		126 030,54	2,63	130 359,58	2,63
Créances (2)				13,84		9,64
Créances Clients et comptes ratt.	537 532,49	4 132,00	533 400,49		247 707,03	
Autres créances	129 789,14		129 789,14		230 938,62	
Charges constatées d'avance	18 133,90		18 133,90		27 525,98	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						0,72
Actions propres						
Autres titres					35 500,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	5 246,58		5 246,58	0,11	129 696,39	2,61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**3 085 017,23**	**426 019,12**	**2 658 998,11**	**55,50**	**2 731 446,27**	**55,04**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**8 010 680,96**	**3 219 400,25**	**4 791 280,71**	**100**	**4 962 757,93**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*601 226,82*					

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 5:27

BILAN PASSIF

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 160 000,00)		160 000,00	3,34	160 000,00	3,22
Primes d'émission, de fusion, d'apport		244 087,76	5,09	244 087,76	4,92
Écarts de réévaluation		1 225 000,00	25,57	1 225 000,00	24,68
Écart d'équivalence					
Réserves			27,92		29,43
Réserve légale		16 000,00		16 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		1 321 789,15		1 444 455,19	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		60 454,82	1,26	60 454,82	1,22
Subventions d'investissement		12 308,97	0,26	27 333,96	0,55
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	52 264,75	1,09	41 236,68	0,83
		3 091 905,45	**64,53**	**3 218 568,41**	**64,85**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires		175 000,00	3,65	175 000,00	3,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		335 990,66	7,01	473 521,80	9,54
Emprunts et dettes financières diverses				42,56	
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		28 803,03	0,60	94 625,80	1,91
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		484 218,95	10,11	542 967,54	10,94
Dettes fiscales et sociales		523 216,59	10,92	321 176,47	6,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		152 146,03	3,18	136 855,35	2,76
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**1 699 375,26**	**35,47**	**1 744 189,52**	**35,15**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**4 791 280,71**	**100**	**4 962 757,93**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*1 227 035,59*			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 6/27

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises		621 748,45	721 100,90	-99 352,45	-13,78
Production vendue		3 722 722,71	4 081 411,56	-358 688,85	-8,79
Montant net du chiffre d'affaires		**4 344 471,16**	**4 802 512,46**	**-458 041,30**	**-9,54**
Production stockée		-87 912,01	69 889,86	-157 801,87	-225,79
Production immobilisée					
Subventions		21 990,68	19 134,72	2 855,96	14,93
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		85 831,06	105 810,85	-19 979,79	-18,88
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		64 168,24	15 984,76	48 183,48	301,43
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**4 428 549,13**	**5 013 332,65**	**-584 783,52**	**-11,66**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		323 066,81	496 545,57	-173 478,76	-34,94
Variation de stocks		-34 428,24	26 995,59	-61 423,83	-227,53
Achats de matières premières et autres appro.		727 626,46	1 068 283,37	-340 656,91	-31,89
Variation de stocks		115 668,50	3 312,11	112 356,39	
Autres achats et charges externes		1 076 662,25	1 201 479,05	-124 816,80	-10,39
Impôts, taxes et versements assimilés		84 086,31	77 807,38	6 278,93	8,07
Salaires		1 380 056,76	1 288 179,83	91 876,93	7,13
Cotisations sociales		579 597,98	569 467,50	10 130,48	1,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		150 524,02	178 679,86	-28 155,84	-15,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 725,81	-14 725,81	-100,00
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		341,91	54,23	287,68	530,48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**4 403 202,76**	**4 925 530,30**	**-522 327,54**	**-10,60**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**25 346,37**	**87 802,35**	**-62 455,98**	**-71,13**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		52 583,42	91 057,84	-38 474,42	-42,25
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		5 161,45	5 249,03	-87,58	-1,67
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change		20 090,33	864,40	19 225,93	
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**77 835,20**	**97 171,27**	**-19 336,07**	**-19,90**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		50 026,40	47 825,35	2 201,05	4,60
Différences négatives de change		3 688,13	2 239,48	1 448,65	64,69

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 7/27

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**53 714,53**	**50 064,83**	**3 649,70**	**7,29**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**24 120,67**	**47 106,44**	**-22 985,77**	**-48,80**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**49 467,04**	**134 908,79**	**-85 441,75**	**-63,33**
Produits exceptionnels	(VII)	1 371,93	1 371,93		
Charges exceptionnelles	(VIII)	12 400,00	84 841,76	-72 441,76	-85,38
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-11 028,07**	**-83 469,83**	**72 441,76**	**86,79**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	26 130,00	24 105,00	2 025,00	8,40
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**4 507 756,26**	**5 111 875,85**	**-604 119,59**	**-11,82**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**4 495 447,29**	**5 084 541,89**	**-589 094,60**	**-11,59**
BÉNÉFICE OU PERTE		**12 308,97**	**27 333,96**	**-15 024,99**	**-54,97**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*6 341,00*	*6 406,00*		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 791 280,71 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 308,97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Participation à 100% dans la société SAS ANTI RETOUR SYSTEME (ARS).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03, n° 2018-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

La présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :
- Présentation des plus-value des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées au cours de l'exercice : 0 € de produit de cession des éléments d'actif. 0€ de la valeur nette comptable
- Indication du montant de la quote-part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice : 0€

La présentation des changements induits par la suppression de la technique des transferts de charges :
- Présentation du montant des remboursements de frais de perosnnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : 0€
- Présentation du montant des remboursements d'assurances en autres produits d'exploitation : 2 960€

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 9/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20
Installations techniques		10 À 15
Matériels outillages et industriels		1 À 10
Matériels outillages		3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés controlées de manères exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 10/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Intégration Fiscale

La société fait partie depuis le 1er Janvier 2018 du groupe fiscal dont la société intégrante est : la SAS COSYNDE.

L'impôt est calculé au niveau de la société comme si elle était imposée séparément.

L'impact de l'intégration fiscale est comptabilisé dans les comptes de la société tête de groupe, aucune rétrocession n'étant faite aux filliales.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux Comptes
29/06/2026 11:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	64 215,15		
TOTAL	**64 215,15**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	175 367,41		
Constructions sur sol propre	2 172 756,20		
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	48 389,76		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 438 543,40		21 258,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	112 900,49		2 833,20
Matériel de transport	21 803,87		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	91 638,21		2 377,00
Immobilisations corporelles en cours	13 061,09		10 412,84
TOTAL	**4 074 460,43**		**36 881,04**
Immobilisations financières			
Autres participations	728 696,74		2 613,92
Prêts et autres immobilisations financières	6 796,45		12 000,00
TOTAL	**735 493,19**		**14 613,92**
TOTAL GENERAL	**4 874 168,77**		**51 494,96**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2021 12:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			64 215,15	
TOTAL			**64 215,15**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			175 367,41	
Constructions sur sol propre			2 172 756,20	
Constructions inst. générales, agencements			48 389,76	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 459 801,40	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			115 733,69	
Matériel de transport			21 803,87	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			94 015,21	
Immobilisations corporelles en cours			23 473,93	
TOTAL			**4 111 341,47**	
Immobilisations financières				
Autres participations			731 310,66	
Prêts et autres immobilisations financières			18 796,45	
TOTAL			**750 107,11**	
TOTAL GENERAL			**4 925 663,73**	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2086 13:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	21 258,00			21 258,00		
Inst. générales, agencts divers	2 833,20			2 833,20		
Matériel de bureau, info. & mobilier	2 377,00			2 377,00		
Immobs corporelles en cours	10 412,84			10 412,84		
TOTAL	**36 881,04**			**36 881,04**		
Immobilisations financières						
Autres participations	2 613,92			2 613,92		
Prêts et autres immobs financières	12 000,00			12 000,00		
TOTAL	**14 613,92**			**14 613,92**		
TOTAL GENERAL	**51 494,96**			**51 494,96**		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 14:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Fonds commercial			1 550,41			1 550,41
Autres immobs incorporelles			51 470,03	3 369,64		54 839,67
TOTAL			**53 020,44**	**3 369,64**		**56 390,08**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			960 622,61	103 874,74		1 064 497,35
Const. inst. géné., agencts			47 912,80	476,96		48 389,76
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 377 981,12	33 364,76		1 411 345,88
Inst. générales, agencts divers			94 705,14	6 673,51		101 378,65
Matériel de transport			19 644,64	1 293,37		20 938,01
Matériel de bureau, informatique			88 970,36	1 471,04		90 441,40
TOTAL			**2 589 836,67**	**147 154,38**		**2 736 991,05**
TOTAL GENERAL			**2 642 857,11**	**150 524,02**		**2 793 381,13**

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	3 369,64		3 369,64		
TOTAL	**3 369,64**		**3 369,64**		
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre	103 874,74		103 874,74		
Constructions inst. générales, agencements	476,96		476,96		
Inst. tech., matériels et outillages industriels	33 364,76		33 364,76		
Installations générales, agencements divers	6 673,51		6 673,51		
Matériel de transport	1 293,37		1 293,37		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 471,04		1 471,04		
TOTAL	**147 154,38**		**147 154,38**		
TOTAL GENERAL	**150 524,02**		**150 524,02**		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 15/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotation			Reprise		Mouv. net des amorts fin d'exercice
	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	
Immobilisations corporelles							
Constructions sur sol propre				1 371,93			-1 371,93
TOTAL				**1 371,93**			**-1 371,93**
Frais acquisition titres partic.	12 400,00						12 400,00
TOTAL GENERAL	**12 400,00**			**1 371,93**			**11 028,07**
TOTAL GENERAL non ventilé		**12 400,00**			**1 371,93**		**11 028,07**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 16/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours	507 718,18		85 831,06	421 887,12
Sur comptes clients	4 132,00			4 132,00
TOTAL GÉNÉRAL	**511 850,18**		**85 831,06**	**426 019,12**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 17:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ANTI RETOUR SYSTEME ARS - 5641 Route de Pau 65420 IBOS - 394352561	379 392,00	100,00	400 000,00	400 000,00	21 805,48		1 609 735,00	75 917,00	50 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			**400 000,00**	**400 000,00**	**21 805,48**				**50 000,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	376 237,38	34 428,24		410 665,62
Matières premières	1 339 567,29	-115 668,50		1 223 898,79
En cours de production de biens	721 632,18	-87 912,01		633 720,17
TOTAL	**2 437 436,85**	**-169 152,27**		**2 268 284,58**

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS

	Mode utilisé pour le calcul de la dépréciation	Montant N	Montant N-1
Marchandises		54 457,92	111 401,69
Matières premières		250 048,38	250 912,98
En cours de production de biens		117 380,82	145 403,51
TOTAL		**421 887,12**	**507 718,18**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 19/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	260 925,66		260 925,66
Prêts (1) (2)	12 000,00		12 000,00
Autres immobilisations financières	6 796,45		6 796,45
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	4 618,60		4 618,60
Autres créances clients	532 913,89	532 913,89	
Personnel et comptes rattachés	2 300,00	2 300,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 211,24	1 211,24	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 978,67	1 978,67	
Autres impôts, taxes et versements	197,00	197,00	
Divers	10 504,84	10 504,84	
Groupe et associés (2)	79 610,11		79 610,11
Débiteurs divers	33 987,28	33 987,28	
Charges constatées d'avance	18 133,90	18 133,90	
TOTAL	**965 177,64**	**601 226,82**	**363 950,82**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	12 000,00		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/202[illegible] 20[illegible]7

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	18 133,90
TOTAL	**18 133,90**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	506 024,10
Autres créances	48 003,43
TOTAL	**554 027,53**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 21/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000,00	16,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000,00	16,00

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 22/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	41 236,68	12 400,00	1 371,93	52 264,75
TOTAL	**41 236,68**	**12 400,00**	**1 371,93**	**52 264,75**
Provisions pour dépréciations				
Sur stocks et en cours	507 718,18		85 831,06	421 887,12
Sur comptes clients	4 132,00			4 132,00
TOTAL	**511 850,18**		**85 831,06**	**426 019,12**
TOTAL GÉNÉRAL	**553 086,86**	**12 400,00**	**87 202,99**	**478 283,87**
Dont dotations & reprises d'exploitation			85 831,06	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		12 400,00	1 371,93	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 23/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Dont dotations & reprises d'exploitation			85 831,06		
Dont dotations & reprises exceptionnelles		12 400,00	1 371,93		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 24/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (1)	175 000,00			175 000,00
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	335 990,66	115 889,50	220 101,16	
Fournisseurs et comptes rattachés	484 218,95	484 218,95		
Personnel et comptes rattachés	156 239,06	156 239,06		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 259,33	214 259,33		
Taxe sur la valeur ajoutée	139 540,23	139 540,23		
Autres impôts et taxes assimilées	13 177,97	13 177,97		
Groupes et associés (2)	47 935,48	-500,00	48 435,48	
Autres dettes	104 210,55	104 210,55		
TOTAL	**1 670 572,23**	**1 227 035,59**	**268 536,64**	**175 000,00**
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	231 798,32			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 25/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 726,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 468,10
Dettes fiscales et sociales	223 188,25
TOTAL	**242 382,44**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 2E-27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Cautions marchés étranger pour CIC	124 693,00					124 693,00
Cautions marchés France pour CIC	10 000,00					10 000,00
TOTAL (1)	**134 693,00**					**134 693,00**

	Autre	Dirigeant	Provision	Montant
TOTAL	**134 693,00**			**134 693,00**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 27/27

ROFORGE
Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond
Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 Septembre 2026

L'an 2026, Le 10 Septembre
A 8 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis par conférence téléphonique, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Le Cabinet EC DE CAROLIS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

La société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les actionnaires présents et représentés possèdent plus de la moitié des droits de vote, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2025 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions statutaires ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- Lecture du rapport de gestion
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Information des actionnaires sur le rejet de la requête en prorogation du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et sur la tenue de la présente assemblée hors délai,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025,
- Approbation des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Ratification de la rémunération du directeur général pour l'exercice 2025,
- Approbation de la rémunération du directeur général pour l'exercice 2026,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance des explications orales du Président, prennent acte que la présente Assemblée est réunie postérieurement au délai légal d'approbation des comptes, à la suite du rejet de la requête en prorogation présentée au Président du Tribunal de commerce. Ils prennent également acte des explications fournies par le Président et décident de statuer néanmoins sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, sans préjudice de la régularisation des formalités restant à accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également le montant des amortissements excédentaires de l'exercice écoulé visés à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement, s'élevant à la somme de 16 633 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de 12 309 Euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2024
- Un dividende à hauteur de 150 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération brute perçue par Mr Rémi TOLEDANO, au titre de son mandat social de Directeur Général depuis son entrée en fonction, au titre de l'exercice écoulé, soit la somme de 69 231 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du directeur général pour l'exercice 2026, à la somme annuelle brute de 139 462 euros, à répartir sur 12 mois.

Le remboursement de ses frais professionnels, de représentation et de gestion, continuera à être pris en charge par la Société, sur justificatifs et dans les conditions habituelles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration à la date de la présente Assemblée, décide de le renouveler dans son mandat pour une nouvelle durée de 6 exercices, venant à expiration lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2031.
Le Cabinet EC DE CAROLIS a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

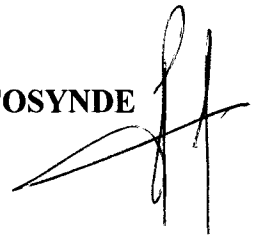
HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Société COSYNDE, représentée par Rémi TOLEDANO, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Sté COSYNDE



Rémi TOLEDANO



ROFORGE
Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond
Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.
Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition.
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

INFORMATION RELATIVE AU DELAI DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Nous vous informons que la Société n'a pas été en mesure de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle dans le délai prévu, en raison du retard pris dans la finalisation des comptes annuels et de l'achèvement des travaux du Commissaire aux comptes.

Afin de régulariser cette situation, la Société a saisi Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'une requête aux fins de prorogation du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ordonnance en date du 07 Juillet 2026, cette requête a été rejetée au motif que les comptes des exercices 2023 et 2024 n'avaient pas été déposés au Registre du commerce et des sociétés à la date de la demande.

La Société prend acte de cette décision et procède à la régularisation de sa situation, tant au regard du dépôt des comptes des exercices antérieurs que de l'approbation des comptes du présent exercice.

ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION FINANCIERE

L'activité principale de notre Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous appareils de robinetterie se rattachant aux secteurs de l'industrie.
Notre Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 344 471 euros à la clôture de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 4 802 512 euros lors de l'exercice 2024.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1/ A l'actif des comptes de la Société

La lecture des principaux postes à l'actif nous révèle :

- Un actif immobilisé net d'un montant de 2 132 283 Euros à la clôture de l'exercice écoulé contre 2 231 312 Euros au 31/12/2024.

- Le poste « créances clients » d'un montant de 533 400 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 247 707 Euros au 31/12/2024.

- Le volume des matières premières d'un montant de 973 850 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 1 088 654 Euros, net, au 31/12/2024.

- Le volume net des marchandises d'un montant de 356 208 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 264 836 Euros au 31/12/2024.

- La trésorerie se monte à 5 246 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 129 696 Euros au 31/12/2024.

2/ Au passif des comptes de la Société

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » ressort à 335 991 Euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 473 522 euros au 31/12/2024.

3/ Compte de résultat

Notre Société a développé un chiffre d'affaires d'un montant de 4 344 471 Euros au 31/12/2025, contre un chiffre d'affaires de 4 802 512 Euros au 31/12/2024.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4 428 549 Euros, au 31/12/2025, contre 5 013 333 Euros au 31/12/2024.

Les charges d'exploitation ressortent, au 31/12/2025, à 4 403 203 Euros contre 4 925 530 Euros au 31/12/2024.

Les charges de personnel, charges sociales comprises, s'élèvent à 1 959 655 Euros, au 31/12/2025 pour un effectif moyen de 36 salariés, contre 1 857 648 Euros au 31 Décembre 2024, pour un effectif moyen de 34 salariés.

Le résultat d'exploitation ressort à la clôture de ce dernier exercice, à 25 346 Euros, contre un résultat de 87 802 Euros, au 31/12/2024.

Le résultat financier est bénéficiaire au 31/12/2025, et s'élève à 24 121 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 47 106 Euros au 31/12/2024.

Compte tenu de ces derniers résultats, le résultat courant avant impôts ressort à 49 467 Euros, contre un résultat de 134 909 Euros au 31/12/2024.

Le résultat exceptionnel demeure déficitaire pour ce dernier exercice pour un montant de <11 028> Euros, contre <83 470> Euros au 31/12/2024.

Au 31/12/2025, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 12 309 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 27 334 Euros réalisé au 31/12/2024.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité dégagée depuis le début du nouvel exercice nous laisse envisager une amélioration de nos résultats par rapport à ceux qui vous sont présentés.

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice comptable de 12 309 Euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « autres réserves »

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 250 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2023
- Un dividende à hauteur de 250 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Juillet 2024
- Un dividende à hauteur de 150 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 31 Décembre 2025

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION NON SIGNIFICATIVES

Notre Société n'a pas pris de participation non significative dans le capital d'autres Sociétés au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

SAS ARS

Nous vous rappelons que le 16 décembre 2021, la Société ROFORGE a acquis l'intégralité des actions de la Société ARS – Anti-Retour System- SAS au capital de 105 900 euros, dont le siège social est à 5641 Route de Pau - 65420 IBOS et immatriculée au RCS de TARBES sous le n°B 394 352 561.
L'activité de cette société est la fabrication et la commercialisation de robinetterie industrielle.
Au cours de l'exercice écoulé, cette Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 1 609735 Euros à la clôture de son dernier exercice social clos le 31/12/2024, contre un chiffre d'affaires de 1 197 806 Euros au 31/12/2024.
Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 de cette filiale se solde par un bénéfice comptable de 75 917 Euros, contre un résultat bénéficiaire de 43 867 Euros réalisé lors de l'exercice précédent.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que seules les conventions conclues au cours des exercices précédents se sont poursuivies :

Nous vous rappelons :

- Que Le 02 Janvier 2024, un avenant à la convention de compte courant entre la Société et la société ARS, du 16 décembre 2021, a modifié le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- qu'il a été conclu une convention de prestations de services entre la Société et la Société ARS, en date du 15 octobre 2023, fixant les modalités d'exécution et de rémunération des prestations.
- Qu'il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société ARS, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée. Par avenant en date du 02 Janvier 2024, les parties ont convenu de modifier le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- Qu'il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 02 janvier 2023, dans lequel il a été convenu de transformer le solde du compte courant de la société COSYNDE au 1er janvier 2023 en prêt à long terme et de rémunérer les sommes avancées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.
- Il a été également conclu une convention de mandat social entre notre Société et la Société COSYNDE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Néant

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que les amortissements excédentaires exclus des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code se sont élevées au total à la somme de 16 633 Euros.

SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration à la date de la présente Assemblée, nous vous proposons de bien vouloir le renouveler dans son mandat pour une nouvelle durée de 6 exercices, venant à expiration lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2031.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la rémunération brute globale forfaitaire de 69 231 euros perçue par Rémi TOLEDANO, au titre de ses fonctions de Directeur Général, couvrant la période allant de sa prise de fonctions, soit du 1er Juillet 2025 jusqu'à la date de clôture de l'exercice social en cours, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération brute annuelle à verser à Rémi TOLEDANO pour le prochain exercice, au titre de son mandat social de directeur général, à savoir la somme de 139 462 Euros, outre le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.
Cette somme sera répartie sur une période de 12 mois.

CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif aux comptes annuels des entreprises
Au cours de l'exercice, la société a appliqué les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et à la mise à jour du Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ce règlement introduit notamment des modifications portant sur le traitement comptable de certaines opérations et sur la présentation des états financiers.
Les incidences de cette première application sur les comptes annuels ainsi que sur leur présentation sont détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

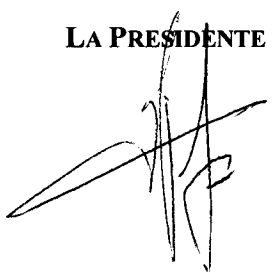
SUCCURSALES EXISTANTES

En application de l'article L232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas constitué de succursales.

* * *

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.
Enfin, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LA PRESIDENTE



ROFORGE

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

certifiée conforme
le 10.09.26

EC DE CAROLIS
Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.821-13 du Code de commerce
Siège social : 4, rue Jacques Monod- ZI du Château de l'Isle- 69320 Feyzin
SARL au capital de 160 010 € – RCS Lyon B 451 824 353

SAS **ROFORGE**

Siège social : Parc d'activités de Stélytec – Lieu-dit Gentialon -BP 19 -42400 SAINT CHAMOND
Capital social : 160 000 €
RCS Saint Etienne 303 559 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROFORGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La société valorise ses stocks selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables de l'annexe. Nous avons vérifié leur valeur par sondage sur factures et contrôles de cohérence et apprécié le caractère approprié des méthodes retenues. Nous nous sommes assurés de l'application des procédures de comptage en participant à l'inventaire physique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes
E.C. DE CAROLIS



Marie-Laure de CAROLIS

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,16		0,23
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	62 664,74	54 839,67	7 825,07		11 194,71	
Fonds commercial	1 550,41	1 550,41				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				28,68		29,92
Terrains	175 367,41		175 367,41		175 367,41	
Constructions	2 221 145,96	1 112 887,11	1 108 258,85		1 212 610,55	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 459 801,40	1 411 345,88	48 455,52		60 562,28	
Autres immobilisations corporelles	231 552,77	212 758,06	18 794,71		23 022,43	
Immob. corp. en cours, av. acptes	23 473,93		23 473,93		13 061,09	
Immobilisations financières				15,66		14,82
Participations	470 385,00		470 385,00		470 354,50	
Créances rattachées à des particip.	260 925,66		260 925,66		258 342,24	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 000,00		12 000,00			
Autres immobilisations financières	6 796,45		6 796,45		6 796,45	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**4 925 663,73**	**2 793 381,13**	**2 132 282,60**	**44,50**	**2 231 311,66**	**44,96**
Stocks et en-cours				38,54		38,88
Mat. premières, autres approv.	1 223 898,79	250 048,38	973 850,41		1 088 654,31	
En-cours de production	633 720,17	117 380,82	516 339,35		576 228,67	
Produits finis						
Marchandises	410 665,62	54 457,92	356 207,70		264 835,69	
Avances et acomptes versés /cdes	126 030,54		126 030,54	2,63	130 359,58	2,63
Créances (2)				13,84		9,64
Créances Clients et comptes ratt.	537 532,49	4 132,00	533 400,49		247 707,03	
Autres créances	129 789,14		129 789,14		230 938,62	
Charges constatées d'avance	18 133,90		18 133,90		27 525,98	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						0,72
Actions propres						
Autres titres					35 500,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	5 246,58		5 246,58	0,11	129 696,39	2,61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**3 085 017,23**	**426 019,12**	**2 658 998,11**	**55,50**	**2 731 446,27**	**55,04**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**8 010 680,96**	**3 219 400,25**	**4 791 280,71**	**100**	**4 962 757,93**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*601 226,82*					

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 5/27

BILAN PASSIF

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 160 000,00)		160 000,00	3,34	160 000,00	3,22
Primes d'émission, de fusion, d'apport		244 087,76	5,09	244 087,76	4,92
Écarts de réévaluation		1 225 000,00	25,57	1 225 000,00	24,68
Écart d'équivalence					
Réserves			27,92		29,43
Réserve légale		16 000,00		16 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		1 321 789,15		1 444 455,19	
Report à nouveau		60 454,82	1,26	60 454,82	1,22
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		12 308,97	0,26	27 333,96	0,55
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		52 264,75	1,09	41 236,68	0,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**3 091 905,45**	**64,53**	**3 218 568,41**	**64,85**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires		175 000,00	3,65	175 000,00	3,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		335 990,66	7,01	473 521,80	9,54
Emprunts et dettes financières diverses				42,56	
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		28 803,03	0,60	94 625,80	1,91
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		484 218,95	10,11	542 967,54	10,94
Dettes fiscales et sociales		523 216,59	10,92	321 176,47	6,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		152 146,03	3,18	136 855,35	2,76
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**1 699 375,26**	**35,47**	**1 744 189,52**	**35,15**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**4 791 280,71**	**100**	**4 962 757,93**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*1 227 035,59*			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 6/27

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises		621 748,45	721 100,90	-99 352,45	-13,78
Production vendue		3 722 722,71	4 081 411,56	-358 688,85	-8,79
Montant net du chiffre d'affaires		**4 344 471,16**	**4 802 512,46**	**-458 041,30**	**-9,54**
Production stockée		-87 912,01	69 889,86	-157 801,87	-225,79
Production immobilisée					
Subventions		21 990,68	19 134,72	2 855,96	14,93
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		85 831,06	105 810,85	-19 979,79	-18,88
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		64 168,24	15 984,76	48 183,48	301,43
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**4 428 549,13**	**5 013 332,65**	**-584 783,52**	**-11,66**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		323 066,81	496 545,57	-173 478,76	-34,94
Variation de stocks		-34 428,24	26 995,59	-61 423,83	-227,53
Achats de matières premières et autres appro.		727 626,46	1 068 283,37	-340 656,91	-31,89
Variation de stocks		115 668,50	3 312,11	112 356,39	
Autres achats et charges externes		1 076 662,25	1 201 479,05	-124 816,80	-10,39
Impôts, taxes et versements assimilés		84 086,31	77 807,38	6 278,93	8,07
Salaires		1 380 056,76	1 288 179,83	91 876,93	7,13
Cotisations sociales		579 597,98	569 467,50	10 130,48	1,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		150 524,02	178 679,86	-28 155,84	-15,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 725,81	-14 725,81	-100,00
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		341,91	54,23	287,68	530,48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**4 403 202,76**	**4 925 530,30**	**-522 327,54**	**-10,60**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**25 346,37**	**87 802,35**	**-62 455,98**	**-71,13**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		52 583,42	91 057,84	-38 474,42	-42,25
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		5 161,45	5 249,03	-87,58	-1,67
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change		20 090,33	864,40	19 225,93	
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**77 835,20**	**97 171,27**	**-19 336,07**	**-19,90**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		50 026,40	47 825,35	2 201,05	4,60
Différences négatives de change		3 688,13	2 239,48	1 448,65	64,69

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 7/27

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**53 714,53**	**50 064,83**	**3 649,70**	**7,29**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**24 120,67**	**47 106,44**	**-22 985,77**	**-48,80**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**49 467,04**	**134 908,79**	**-85 441,75**	**-63,33**
Produits exceptionnels	(VII)	1 371,93	1 371,93		
Charges exceptionnelles	(VIII)	12 400,00	84 841,76	-72 441,76	-85,38
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-11 028,07**	**-83 469,83**	**72 441,76**	**86,79**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	26 130,00	24 105,00	2 025,00	8,40
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**4 507 756,26**	**5 111 875,85**	**-604 119,59**	**-11,82**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**4 495 447,29**	**5 084 541,89**	**-589 094,60**	**-11,59**
BÉNÉFICE OU PERTE		**12 308,97**	**27 333,96**	**-15 024,99**	**-54,97**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*6 341,00*	*6 406,00*		

C DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06 2026

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 791 280,71 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 308,97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Participation à 100% dans la société SAS ANTI RETOUR SYSTEME (ARS).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03, n° 2018-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

La présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :
- Présentation des plus-value des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées au cours de l'exercice : 0 € de produit de cession des éléments d'actif. 0€ de la valeur nette comptable
- Indication du montant de la quote-part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice : 0€

La présentation des changements induits par la suppression de la technique des transferts de charges :
- Présentation du montant des remboursements de frais de perosnnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : 0€
- Présentation du montant des remboursements d'assurances en autres produits d'exploitation : 2 960€

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 4:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20
Installations techniques		10 À 15
Matériels outillages et industriels		1 À 10
Matériels outillages		3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés controlées de manères exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 10:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Intégration Fiscale

La société fait partie depuis le 1er Janvier 2018 du groupe fiscal dont la société intégrante est : la SAS COSYNDE.

L'impôt est calculé au niveau de la société comme si elle était imposée séparément.

L'impact de l'intégration fiscale est comptabilisé dans les comptes de la société tête de groupe, aucune rétrocession n'étant faite aux filliales.

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 11:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	64 215,15		
TOTAL	**64 215,15**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	175 367,41		
Constructions sur sol propre	2 172 756,20		
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	48 389,76		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 438 543,40		21 258,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	112 900,49		2 833,20
Matériel de transport	21 803,87		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	91 638,21		2 377,00
Immobilisations corporelles en cours	13 061,09		10 412,84
TOTAL	**4 074 460,43**		**36 881,04**
Immobilisations financières			
Autres participations	728 696,74		2 613,92
Prêts et autres immobilisations financières	6 796,45		12 000,00
TOTAL	**735 493,19**		**14 613,92**
TOTAL GENERAL	**4 874 168,77**		**51 494,96**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 12:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			64 215,15	
TOTAL			**64 215,15**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			175 367,41	
Constructions sur sol propre			2 172 756,20	
Constructions inst. générales, agencements ..			48 389,76	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 459 801,40	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			115 733,69	
Matériel de transport			21 803,87	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			94 015,21	
Immobilisations corporelles en cours			23 473,93	
TOTAL			**4 111 341,47**	
Immobilisations financières				
Autres participations			731 310,66	
Prêts et autres immobilisations financières			18 796,45	
TOTAL			**750 107,11**	
TOTAL GENERAL			**4 925 663,73**	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2016

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	21 258,00			21 258,00		
Inst. générales, agencts divers	2 833,20			2 833,20		
Matériel de bureau, info. & mobilier	2 377,00			2 377,00		
Immobs corporelles en cours	10 412,84			10 412,84		
TOTAL	**36 881,04**			**36 881,04**		
Immobilisations financières						
Autres participations	2 613,92			2 613,92		
Prêts et autres immobs financières	12 000,00			12 000,00		
TOTAL	**14 613,92**			**14 613,92**		
TOTAL GENERAL	**51 494,96**			**51 494,96**		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
06/2026

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Fonds commercial			1 550,41			1 550,41
Autres immobs incorporelles			51 470,03	3 369,64		54 839,67
TOTAL			**53 020,44**	**3 369,64**		**56 390,08**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			960 622,61	103 874,74		1 064 497,35
Const. inst. géné., agencts			47 912,80	476,96		48 389,76
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 377 981,12	33 364,76		1 411 345,88
Inst. générales, agencts divers			94 705,14	6 673,51		101 378,65
Matériel de transport			19 644,64	1 293,37		20 938,01
Matériel de bureau, informatique			88 970,36	1 471,04		90 441,40
TOTAL			**2 589 836,67**	**147 154,38**		**2 736 991,05**
TOTAL GENERAL			**2 642 857,11**	**150 524,02**		**2 793 381,13**

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	3 369,64		3 369,64		
TOTAL	**3 369,64**		**3 369,64**		
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre	103 874,74		103 874,74		
Constructions inst. générales, agencements	476,96		476,96		
Inst. tech., matériels et outillages industriels	33 364,76		33 364,76		
Installations générales, agencements divers	6 673,51		6 673,51		
Matériel de transport	1 293,37		1 293,37		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 471,04		1 471,04		
TOTAL	**147 154,38**		**147 154,38**		
TOTAL GENERAL	**150 524,02**		**150 524,02**		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 15/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotation			Reprise		Mouv. net des amorts fin d'exercice
	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	diff. de durée	mode dégr.	amort. exc.	
Immobilisations corporelles							
Constructions sur sol propre				1 371,93			-1 371,93
TOTAL				**1 371,93**			**-1 371,93**
Frais acquisition titres partic.	12 400,00						12 400,00
TOTAL GENERAL	**12 400,00**			**1 371,93**			**11 028,07**
TOTAL GENERAL non ventilé		**12 400,00**			**1 371,93**		**11 028,07**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 16/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours	507 718,18		85 831,06	421 887,12
Sur comptes clients	4 132,00			4 132,00
TOTAL GÉNÉRAL	**511 850,18**		**85 831,06**	**426 019,12**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 17/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4) Brute	 Nette	Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ANTI RETOUR SYSTEME ARS - 5641 Route de Pau 65420 IBOS - 394352561	379 392,00	100,00	400 000,00	400 000,00	21 805,48		1 609 735,00	75 917,00	50 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			**400 000,00**	**400 000,00**	**21 805,48**				**50 000,00**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux Comptes
29.06.2026 18:27

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prevues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	376 237,38	34 428,24		410 665,62
Matières premières	1 339 567,29	-115 668,50		1 223 898,79
En cours de production de biens	721 632,18	-87 912,01		633 720,17
TOTAL	**2 437 436,85**	**-169 152,27**		**2 268 284,58**

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS

	Mode utilisé pour le calcul de la dépréciation	Montant N	Montant N-1
Marchandises		**54 457,92**	111 401,69
Matières premières		**250 048,38**	250 912,98
En cours de production de biens		**117 380,82**	145 403,51
TOTAL		**421 887,12**	**507 718,18**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 19/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	260 925,66		260 925,66
Prêts (1) (2)	12 000,00		12 000,00
Autres immobilisations financières	6 796,45		6 796,45
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	4 618,60		4 618,60
Autres créances clients	532 913,89	532 913,89	
Personnel et comptes rattachés	2 300,00	2 300,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 211,24	1 211,24	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 978,67	1 978,67	
Autres impôts, taxes et versements	197,00	197,00	
Divers	10 504,84	10 504,84	
Groupe et associés (2)	79 610,11		79 610,11
Débiteurs divers	33 987,28	33 987,28	
Charges constatées d'avance	18 133,90	18 133,90	
TOTAL	**965 177,64**	**601 226,82**	**363 950,82**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	12 000,00		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 20:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	18 133,90
TOTAL	**18 133,90**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	506 024,10
Autres créances	48 003,43
TOTAL	**554 027,53**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 21/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000,00	16,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000,00	16,00

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 22:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	41 236,68	12 400,00	1 371,93	52 264,75
TOTAL	**41 236,68**	**12 400,00**	**1 371,93**	**52 264,75**
Provisions pour dépréciations				
Sur stocks et en cours	507 718,18		85 831,06	421 887,12
Sur comptes clients	4 132,00			4 132,00
TOTAL	**511 850,18**		**85 831,06**	**426 019,12**
TOTAL GÉNÉRAL	**553 086,86**	**12 400,00**	**87 202,99**	**478 283,87**
Dont dotations & reprises d'exploitation			85 831,06	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		12 400,00	1 371,93	

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 23/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Dont dotations & reprises d'exploitation			85 831,06		
Dont dotations & reprises exceptionnelles		12 400,00	1 371,93		

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 24/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (1)	175 000,00			175 000,00
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	335 990,66	115 889,50	220 101,16	
Fournisseurs et comptes rattachés	484 218,95	484 218,95		
Personnel et comptes rattachés	156 239,06	156 239,06		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 259,33	214 259,33		
Taxe sur la valeur ajoutée	139 540,23	139 540,23		
Autres impôts et taxes assimilées	13 177,97	13 177,97		
Groupes et associés (2)	47 935,48	-500,00	48 435,48	
Autres dettes	104 210,55	104 210,55		
TOTAL	**1 670 572,23**	**1 227 035,59**	**268 536,64**	**175 000,00**
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	231 798,32			

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 25/27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 726,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 468,10
Dettes fiscales et sociales	223 188,25
TOTAL	**242 382,44**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 26:27

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise llée	Montant
Cautions marchés étranger pour CIC	124 693,00					124 693,00
Cautions marchés France pour CIC	10 000,00					10 000,00
TOTAL (1)	**134 693,00**					**134 693,00**

	Autre	Dirigeant	Provision	Montant
TOTAL	**134 693,00**			**134 693,00**

EC DE CAROLIS
Commissaire aux comptes
29/06/2026 27/27